

# MODÈLE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

---

## 2. INJECTION TOTALE

### DÉFINITION

Ce modèle s'applique aux clients producteurs individuels qui injectent la totalité de leur production sur le réseau. Il est utilisé notamment pour bénéficier de la Rétribution à Prix Coûtant du courant injecté (RPC) sur la totalité de sa production ou pour la vendre à un tiers.

### DÉLAI D'ANNONCE

Le producteur doit informer Romande Energie du choix de son modèle de production 3 mois à l'avance.

Cette annonce doit être faite sur Internet, depuis le [Portail de raccordement](#)

---

### **TYPE DE COMPTAGE**

- Un compteur pour mesurer l'énergie consommée
- Un compteur pour mesurer la production d'énergie

Dans le cas d'une installation supérieure à 30kVA, le(s) compteur(s) est (sont) à courbe de charge.

---

### **RÉMUNÉRATION DE L'ÉNERGIE**

Pour les installations mises en service avant le 30 juin 2015, le prix de reprise de l'énergie dépend de la puissance de l'installation.

Pour les installations mises en service à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015, le prix de reprise tient compte de l'agent énergétique. Les producteurs assujettis à la TVA, doivent envoyer une facture à Romande Energie.

Si le producteur bénéficie de la RPC fédérale au kWh le prix de reprise dépend du contrat conclu avec [Swissgrid](#).

Si le producteur bénéficie de la RPC vaudoise au kWh le prix de reprise dépend du contrat conclu avec [Pool Energie Suisse](#).

Dans tous les cas Romande Energie transmet les données de production aux organismes compétents.

---

Retrouvez tous les documents utiles  
sur [www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch)

---